



OCDE

Comptes nationaux trimestriels de l'OCDE

## Notes méthodologiques se référant au communiqué de presse des comptes nationaux trimestriels de l'OCDE : Croissance du PIB de la zone OCDE.

Les communiqués de presse sont disponibles sur le [site internet de l'OCDE](#).

Une première estimation de la croissance du PIB de la zone OCDE pour le dernier trimestre est calculée par le Secrétariat de l'OCDE. Elle est obtenue à partir des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières fournies par les pays membres et couvre près de 90% du PIB de la zone OCDE.

La croissance par rapport au trimestre précédent n'est pas [annualisée](#) dans cette publication. Par conséquent, la croissance trimestrielle pour les États-Unis publiée dans ce communiqué est différente de celle publiée par le « Bureau of Economic Analysis » des États-Unis.

### Définitions

Le **produit intérieur brut (PIB)** est la mesure standard de la valeur ajoutée créée par la production de biens et services dans un pays pendant une certaine période. À ce titre, il mesure également les revenus tirés de cette production, ou le montant total dépensé pour les biens et services finaux (moins les importations). L'indicateur présenté dans le communiqué de presse est basé sur le PIB réel (également appelé PIB à prix constants ou PIB en volume), c'est-à-dire que les évolutions au fil du temps sont ajustées en fonction des variations de prix. Les chiffres sont également en général corrigés des variations saisonnières et [calendaires](#) (voir plus de détails ci-dessous).

Trois indicateurs sont présentés pour le PIB : la variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent, la variation en pourcentage par rapport au même trimestre de l'année précédente et la croissance cumulée depuis le T4-2019 (avant le début de la pandémie de COVID-19). De plus, lorsque les données du T4 sont publiées, des estimations préliminaires de la croissance annuelle sont incluses. Celles-ci sont calculées comme la somme des quatre trimestres de l'année A divisée par la somme des quatre trimestres de l'année A-1, sur la base des données non corrigées des variations saisonnières et calendaires. Toutefois, lorsque les données non désaisonnalisées ne sont pas encore disponibles pour le dernier trimestre, la croissance préliminaire pour la dernière année est basée sur les données corrigées des variations saisonnières et calendaires.

La **zone OCDE** comprend les 38 pays Membres de l'OCDE: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

La **zone euro** couvre les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre<sup>1</sup>, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République slovaque et Slovénie.

L'**Union européenne** couvre les pays de la zone euro plus les pays suivants : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Suède.

Cette publication présente des séries temporelles qui s'étendent au-delà de la date du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), le 1er février 2020. Afin de maintenir la cohérence dans le temps, l'agrégat de "l'Union européenne" présenté ici exclut le Royaume-Uni pour l'ensemble des séries temporelles. Les lecteurs intéressés peuvent se référer au [site web d'Eurostat](#) pour de plus amples informations sur les projets d'Eurostat concernant la diffusion des agrégats de l'UE et à la [base de données d'Eurostat](#) pour les séries proprement dites.

### Mise en œuvre de la méthodologie SCN 2008 / SEC 2010

La plupart des pays ont adopté les nouveaux standards SCN 2008 / SEC 2010. Pour plus d'informations sur le changement de méthodologie et son impact sur le PIB voir la page suivante: <http://www.oecd.org/fr/sdd/cn/scn-2008-principaux-changements.htm>

L'ajustement saisonnier inclut une correction des jours ouvrables pour la plupart des pays membres de l'OCDE sauf pour le Chili, le Danemark, Israël, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République slovaque et la Suisse. Quand les pays membres ne fournissent pas de données corrigées des variations saisonnières, leurs données sont ajustées par le Secrétariat de l'OCDE avec la méthode TRAMO-SEATS. Les données corrigées des variations saisonnières pour la zone OCDE sont calculées à partir des données corrigées des variations saisonnières des pays membres.

Les **taux de croissance** des zones OCDE et G7 sont calculés à partir des données aux prix chaînés, année de référence 2015, converties en dollars des É-U au moyen des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)



OCDE

Comptes nationaux trimestriels de l'OCDE

---

du PIB pour l'année 2015. Les taux de croissance de l'Union européenne et de la zone euro figurant dans ce communiqué de presse ont été calculés à partir de données aux prix chaînés, année de référence 2010, publiées par Eurostat, l'Office Statistique des Communautés européennes, dans "Eurostat Communiqué de Presse, Euro Indicateurs", voir [le site Internet d'Eurostat](#).

---

<sup>i</sup> *Note en bas de page de la Turquie* : « Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote » ».

*Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : « La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».